



OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT POSTE DE SALARIÉ ÉTUDIANT

Responsabilités et tâches :

Sous l'autorité du directeur du Service de l'urbanisme, le titulaire devra :

- Effectuer des inspections avec prise de photographies;
- Voir au respect des différents règlements d'urbanisme et d'environnement, particulièrement la bande de protection riveraine;
- Rédiger les rapports d'inspection, des avis et tout autre rapport requis;
- Assurer le suivi des dossiers;
- Répondre aux demandes des citoyens en personne, au téléphone et par écrit;
- Sensibiliser les riverains sur leurs obligations et l'importance des rives des plans d'eau;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Exigences :

- Être un étudiant à temps plein dans un établissement scolaire en environnement, urbanisme, géographie ou autre discipline connexe et avoir complété au moins une année d'études collégiales;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 valide et avoir un véhicule à sa disposition;
- Connaissance pratique des différents logiciels utilisés :
 - Suite Microsoft Office;
 - Logiciel de gestion municipale Accès Cité Territoire, JMap et QGIS;
- Faire preuve de jugement, de débrouillardise, de dynamisme, d'autonomie, de politesse, de courtoisie et d'esprit d'équipe;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit et une connaissance fonctionnelle de la langue anglaise;
- Posséder des habiletés en communication.

Conditions de travail :

- Salaire : 17,00 \$ / heure
- Horaire de travail : 35 heures par semaine (mardi au samedi)
- Début de l'emploi : 25 mai 2020 (date à confirmer)
- Durée de l'emploi : 12 semaines

Toute personne intéressée à postuler doit faire parvenir son curriculum vitae, avant le 1^{er} avril 2020 à 16 h 30, à :

Ville d'Estérel
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0
Courriel : administration@villedesterel.com
Télécopieur : 450 228-3737

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt à l'égard de ce poste. Toutefois, seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. Veuillez noter que l'utilisation du masculin a pour unique but d'alléger la lecture.